

Création ou renouvellement de la carte résident

*A partir de cette année vous pouvez demander votre carte résident (qui permet d'accéder à la piscine au tarif résident) directement et **exclusivement** à l'accueil de la Piscine intercommunale du Néron.*

Vous devez présenter à l'accueil :

- une pièce d'identité*
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois*
- le livret de famille pour les enfants*
- EN CAS DE RENOUELEMENT : votre carte résident*
- EN CAS DE CRÉATION : une photo d'identité*
- le cas échéant, attestation CAF quotient familial <620 de moins de 3 mois, carte étudiant*
 - 26 ans, attestation pôle emploi de moins de 6 mois pour les demandeurs d'emploi.*

Merci, à bientôt !